

Rapport du conseil communal du 26 février 2021

1. Office social commun

a) Avenant à la convention 2020

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Convention 2021

La prolongation de la convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. CRIAJ – Convention 2021

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

Dans ce contexte, Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne si les subventions de la part du Ministère compétent seront allouées au CRIAJ sans retard important, citant la remarque prononcée lors de la séance du conseil communal du 24 juillet 2020 selon laquelle le CRIAJ se voit confronté chaque année à des difficultés de liquidités pendant les 3 premiers mois de chaque année en ce qui concerne le paiement des employés et des activités, en raison de la longue procédure administrative relative à la convention. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le responsable du CRIAJ, Monsieur Sylvain ALVES, a confirmé que le problème de retard est désormais résolu et que les paiements auront aussi lieu dans l'avenir endéans les délais.

3. Subsides

Sont approuvés à l'unanimité les subsides suivants :

a) Comité des Fêtes :

a. Participation aux frais: 3.000.-€.

b. Participation organisation Fête du Vin et du Raisin 2021: 10.000.-€.

b) MemoShoah 50.-€.

c) Association Alzheimer Luxembourg 50.-€.

d) Unicef fir all Kand 50.-€.

4. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation GRE-021-2021

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

5. CIGR: Décision de renoncer au remboursement en faveur de la commune des recettes réalisées dans le cadre du service de proximité 2019

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

6. Désignation d'un/d'une représentant(e) communal(e) membre du comité de direction MEC a.s.b.l.

Le collège échevinal propose de nommer Madame Carine SAUER (CSV), en tant que représentante communale. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7. Abrogation temporaire de la taxe d'étalage, d'échoppes ou de terrasses sur/en bordure de la voie publique

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

8. Décision de renoncer temporairement à deux mois de loyers pour les exploitants d'établissements HORECA appartenant à la commune

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

9. Concessions cimetière

4 concessions cimetière sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

10. Décomptes de travaux

Sont approuvés à l'unanimité les décomptes suivants :

- a) Aire de jeux « Goldgräberstadt » : 282.670,82.-€.
- b) Aménagement de la cour de l'école primaire : 248.405,40.-€.
- c) Rénovation Kulturhuef : 552.922,97.-€.
- d) Rénovation piscine : 298 112,68.-€.
- e) Travaux de rénovation d'une Église : 266.087,80.-€.
- f) Modernisation du Bâtiment de l'école fondamentale : 242.225,72.-€.
- g) Mesures d'exécution "Ruhender Verkehr" : 278.298,00.-€.
- h) Aménagement d'un Parking – Laangwiss : 930.356,03.-€.
- i) Logements rue Syr : 861.697,81.-€.
- j) Réaménagement rue du Pont : 215.000.-€.
- k) Captage de sources Geyershof – conduite alimentation Manternach-Lellig : 339.260,52.-€.

11. Approbation de contrats de fermage et d'un contrat de mise à disposition

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Un contrat de fermage est retiré de l'ordre du jour. Le terrain en question sera utilisé comme zone de compensation en relation avec le PAP Pietert. Les baux restants et le contrat de mise à disposition sont approuvés à l'unanimité.

12. Refonte PAG : avis du conseil communal sur les réclamations contre les modifications apportées au projet lors du vote du conseil communal du 23.10.2020

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service technique fournit des explications relatives aux 10 réclamations déposées. L'avis sera soumis au Ministère de l'Intérieur. Le Ministère dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'avis.

Les réclamants ont la possibilité de faire appel devant le tribunal. Monsieur Léon GLODEN (CSV), profite de l'occasion pour remercier Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service technique ainsi que le conseil communal pour le travail effectué en relation avec le dossier de refonte du PAG. L'avis est approuvé par le conseil communal avec 10 voix oui. Madame Carine SAUER (CSV), n'a pas participé aux délibérations et au vote, conformément à l'article 20 de la loi communale.

13. PAP Paradäis : avenant à la convention relative au projet d'exécution.

Dû aux modifications apportées au PAP, des retards se sont produits. Les autorisations de construire ont été délivrées et le délai de la date d'achèvement a été reportée à décembre 2023. L'avenant est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

14. Présentation du nouveau logo de la Ville de Grevenmacher

Monsieur Tom SCHARTZ, Citymanager, fournit des explications. Le logo se compose de 4 icônes stylisées lesquelles représentent une grappe de raisin, une maison, une armoirie ainsi que la couronne de la Reine du Vin. Il exprime ainsi le « Miseler Way of Life », notamment l'ouverture d'esprit, la sécurité, la viticulture et la joie de vie. Le nouveau logo représente la Ville de Grevenmacher ainsi que ses citoyens. En outre, le logo est flexible grâce aux icônes stylisées, tout comme la Ville elle-même, qui est en constante évolution. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, ajoute que chaque citoyen est un ambassadeur de la Ville de Grevenmacher.

15. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Foire aux Vins : n'aura pas lieu comme d'habitude. Une présentation virtuelle des différents viticulteurs et de leurs vins est prévue.
- ❖ Citybus : à partir du 1^{er} mars, le Citybus se rendra aux centres de vaccination à Luxembourg-Ville et à Mondorf-les-Bains. En outre, il continuera à se rendre à Grevenmacher et dans les communes avoisinantes.
- ❖ Réclamation concernant l'éclairage public dans la rue Ste-Catherine : le poteau sera déplacé afin que les piétons ainsi que les personnes à mobilité réduite, voire les parents avec des poussettes puissent à nouveau utiliser le trottoir convenablement. Dans ce contexte, Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, constate que dans la rue de Thionville, à

proximité de la Caisse d'Épargne, un éclairage public se trouve également au milieu du trottoir et souhaite que les mesures nécessaires à ce sujet soient prises. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique s'en chargera.

- ❖ Chantier phase 2 - rue des Caves / Kurzacht - retard des travaux : Monsieur Yves CHRISTEN du service technique fournit des explications : En mois de septembre, le retard s'est produit dû au fait que des états de lieux de divers appartements de la « Kurzacht » ont fait défaut. La saison des inondations a en outre entravé l'avancement des travaux. En conséquence, les travaux entre le tronçon de la « Kurzacht » et de la « rue de Trèves » ont été entamé en avance. A la mi-mars, voire à la fin de la saison des inondations, les travaux dans la partie inférieure de la « Kurzacht » seront lancés. Le matériel, notamment des tuyaux d'égout, devra être stocké le long de la promenade.

16. Questions au collège échevinal

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère:

- ❖ Maacher Oart : bien qu'elle se montre compréhensive au fait que les expositions ne peuvent pas avoir lieu en raison des mesures de sécurité liée au Covid19, elle se renseigne si des alternatives ont été recherchées. Elle propose de prévoir les vitrines libres des commerces au sein de la zone piétonne pour des expositions d'art ou même de prévoir une exposition le long de la promenade de la Moselle. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe que des alternatives avaient déjà été discutées, par exemple avec le Foto-Club Flash et la sculptrice française Elsa. Cependant, Madame Monique HERMES (CSV), note que dans le cadre de l'organisation du « Maacher Oart », les expositions sont organisées dans des locaux spécifiques afin que le visiteur puisse interagir avec l'artiste respectif, ce qui n'est généralement pas possible avec l'organisation des expositions dans les vitrines vides.
- ❖ Parking / chantier du centre culturel : elle demande pourquoi plusieurs emplacements de stationnement le long du chantier et de la « rue de Trèves » ont été bloqués. En outre, elle se renseigne si les troncs d'arbres ne pouvaient pas être complètement enlevés pour créer des emplacements supplémentaires. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que les emplacements ont dû être bloqués sur ordre de l'Administration des Ponts & Chaussées afin d'assurer la circulation prévue des camions en relation avec le chantier. Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne sur la possibilité de supprimer le blocage des emplacements respectifs jusqu'à ce que le trafic de camions ait effectivement lieu. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'il se concertera avec le service technique afin de chercher des solutions.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller:

- ❖ Drones : il informe que le week-end dernier, un drone a survolé certains quartiers de Grevenmacher. Il se renseigne sur les dispositions de la législation en vigueur. Dans ce contexte il souhaite que des informations à ce sujet soient publiées dans un prochain bulletin communal. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les pilotes doivent signaler le vol du drone à la Police. Ils ne sont pas autorisés à survoler les terrains privés. Les informations nécessaires seront publiées dans un prochain bulletin communal.
- ❖ SMS2Citizen : il se renseigne sur le nombre des nouveaux abonnés suite au lancement de la campagne de sensibilisation. Il se renseigne également sur le nombre total d'abonnés et le pourcentage de messages qui n'ont pas atteint les abonnés. Monsieur Tom SCHARTZ, Citymanager, informe que 200 nouveaux abonnés se sont inscrits à la suite de la campagne. En outre, le service a été réduit à une seule catégorie afin que les abonnés ne manquent plus les nouveautés importantes. En ce qui concerne les problèmes relatifs à la transmission des certains messages, le système a été examiné afin de détecter d'éventuelles sources d'erreur. Des mesures nécessaires ont été prises pour remédier au problème.
- ❖ Chantier « rue de Trèves » – maison dénommée « Laurentiusstube » : il se renseigne sur la possibilité de sécuriser le chantier d'une manière différente, respectivement de prévoir un passage pour piétons. Depuis un certain temps, le trottoir n'est plus accessible aux piétons en raison dudit chantier. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'un passage s'avère trop dangereux, dû au fait que les livraisons de matériaux du chantier doivent

avoir lieu par l'entrée le long du trottoir. En outre, Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne du début effectif des travaux de construction. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les autorisations de construire ont été délivrées. Dans ce contexte, Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne si les maîtres d'ouvrages ne sont pas supposés de payer une taxe respective en cas de fermeture des voies publiques. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que le règlement actuel doit être adapté. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souligne que le parti LSAP va à l'encontre de ses propres principes avec cette remarque, à savoir que la construction ne doit pas devenir plus coûteuse. Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, évoque que dans ce cas la remarque est adressée au maître d'ouvrage qui, en raison d'éventuels désaccords avec l'architecte ou même les autorités étatiques, entraîne un arrêt inutile du chantier.

- ❖ « Méi Sécherheet fir Foussgänger » - révision du concept de sécurité : Le parti DP constate qu'il y a du mouvement dans ce dossier, d'autant plus que le parti DP et la commission de circulation ont sans cesse attiré l'attention sur les risques et dangers ces dernières années à l'occasion des séances du conseil communal. Le parti DP regrette qu'une personne ait récemment dû laisser sa vie pour que les différents responsables - la commune, la Police et l'Administration des Ponts & Chaussées - se concertent afin de remédier aux problèmes. Lors de la séance du 13.12.2019, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, a évoqué - après qu'une personne ait été blessé par une voiture - qu'il s'informerait auprès du Ministre BAUSCH sur les possibilités de prévoir un éclairage plus adéquat pour les passages de piétons, les rendant ainsi plus clairs et surtout plus sûrs, selon Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller. Cependant, il présume qu'en conséquence rien ne s'est passé ou bien que les mesures prises ne sont pas suffisantes. En outre, il regrette que jusqu'à présent la commission de circulation n'ait été convoquée pour présenter aux membres la version révisée du concept de sécurité. Ladite commission aurait pu intégrer diverses idées / remarques. D'autant plus que la commission a déjà attiré l'attention à plusieurs reprises sur l'ensemble de la situation le long de la promenade de la Moselle. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, souligne que l'éclairage des passages pour piétons ne constitue pas le seul problème, et mentionne les pistes cyclables et piétonnes, qui se croisent en partie et s'avèrent donc dangereuses. De même, le parti DP s'est souvent prononcé pour que des solutions à ce sujet soient trouvées, et de prévoir par exemple un marquage au milieu de la piste cyclable et piétonne pour visualiser la séparation des piétons et des cyclistes. A chaque fois, la réponse a été que cela relevait de la responsabilité de l'Administration des Ponts & Chaussées. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, espère que tous les points dangereux ont été abordés lors de la réunion. Il évoque également les passages pour piétons situés dans les rues « Fossé des Tanneurs », « rue de Wecker », « rue de Münschecker », et « rue des Caves », qui eux aussi, ne sont pas suffisamment éclairés. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), souligne que le concept de sécurité révisé ait été envoyé dans son intégralité aux membres de la commission de circulation. En ce qui concerne le marquage au sol, il souligne une fois de plus que les pistes cyclables et piétonnes n'ont pas la largeur requise pour permettre une séparation. Néanmoins, il informe que dans la « Kurzsacht », un panneau d'arrêt sera désormais placé au bout de la route (au lieu d'un triangle) afin de minimiser le danger et assurer ainsi la sécurité des cyclistes. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, prend position. Il n'accepte en aucun cas qu'on reproche au collège échevinal de ne rien faire pour la sécurité des piétons. Il regrette également le fait de lancer un débat politique sur base d'un accident tragique. Les passages pour piétons sont éclairés conformément aux normes. Des mesures supplémentaires sont mises en place en consultation avec la Police et les responsables des Ponts & Chaussées. Toutefois, il est à noter qu'un risque persiste toujours. Les piétons sont également tenus de faire preuve de prudence. Concernant les pistes cyclables/piétonnes, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les cyclistes et piétons doivent se respecter mutuellement. Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère, se rallie à cette remarque. Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, remarque que la piste cyclable est cependant destinée aux cyclistes. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, assure que la commission de circulation serait convoquée en temps utile pour effectuer une visite des rues. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, tient à préciser qu'il n'accepte pas l'accusation selon laquelle la commission n'est pas impliquée dans les discussions. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, précise qu'il ne prétend pas que le

collège échevinal ne fait guère pour la sécurité des citoyens, il souligne que cette discussion porte sur le concept de sécurité révisé. À l'avenir, il est donc nécessaire de prévoir une coopération plus efficace entre le collège échevinal et la commission de circulation.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller:

- ❖ Inventaire des bancs à Grevenmacher : il se renseigne de l'état d'avancement du projet initié par la commission des questions sociales et du 3e âge et informe de la proposition de Monsieur Alain GOEDERT de prévoir un banc au lieu-dit « Kinnebësch ». En outre, il faudrait prévoir l'un ou l'autre banc au lieu-dit « Fels ». Madame Carine SAUER (CSV), conseillère, informe que l'inventaire a été initié, mais pas encore présenté. Cependant, l'accent a été mis uniquement sur le centre-ville. Des bancs supplémentaires sont prévus dans les endroits où les personnes âgées se promènent le plus souvent. Toutefois, les zones périphériques de la Ville pourraient également être prises en considération.
- ❖ Agences de voyages Weber / Sales : seront fusionnées et opéreront sous le nom « Travel Group Luxembourg ». Il se renseigne sur la conséquence de ce fait aux agences situés à Grevenmacher. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe qu'à ce stade, aucune nouvelle concernant les agences de Grevenmacher est à annoncer.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller:

- ❖ Promenade de la Moselle : il informe qu'il y a souvent beaucoup de saleté/déchet le long de la Moselle. Il se renseigne sur la possibilité d'installer des poubelles plus grandes. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des poubelles supplémentaires ont déjà été installées.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère:

- ❖ Phase 2 – Réfection de la « rue des Caves » : Elle salue la réfection prévue de ladite rue au vu de son mauvais état actuel. En outre, elle salue le fait que, suite à sa demande, les trous les plus profonds ont été provisoirement goudronnés.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Citybus - centres de vaccination : Elle se renseigne quant à l'organisation des trajets vers les centres de vaccination. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le Citybus se rend vers lesdits centres du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00. Les réservations se font par téléphone et fonctionnent selon le principe du premier arrivé, premier servi. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, assure que la centrale de « Voyages Emile Weber » coordonnera au mieux les réservations.
- ❖ Bancs : elle se renseigne des compétences en matière de l'entretien. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'entretien incombe à la commune et au service forestier.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Jardins en gravier: dans ce contexte, elle se renseigne sur la possibilité de rendre le rond-point du « Kahlenberg » plus écologique. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'il s'agit d'un concept global de l'artiste. Quelques plantes et arbustes ont été plantés, mais sans succès. Toutefois, il informe que, par exemple, les îlots de trafic et le rond-point près du Kulturhuef seront rendus plus attrayants en prévoyant des fleurs variées et sauvages.